

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

**DIRECTION CABINET DU MAIRE**

**DÉCISION N°2023 - 210**

**Objet : Convention avec le Théâtre Lagrange pour la cession du spectacle de la Fête de la Ville 2023**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt, dans le cadre de la Fête de la Ville, de proposer aux habitants un spectacle musical gratuit le samedi 9 septembre 2023 à partir de 21h, dans la Vallée de l'Orge,

**CONSIDERANT** l'intérêt artistique de la proposition du Théâtre Lagrange d'organiser une représentation du spectacle musical « Des chansons plein la tête »

**DECIDE** de signer une convention pour la cession de ce spectacle avec l'association loi de 1901 « Le Théâtre Lagrange », domiciliée chez Gérard Couturier – 33, rue de la Grille au Roi 91160 Saulx-les-Chartreux.

**DIT** que la commune versera à l'association un montant de 5 000 euros pour cette prestation.

**DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

11 AOUT 2023

Le Maire,

  
Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 11 AOUT 2023